

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 13 ventôse, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 13 ventôse, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 122;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30309_t1_0122_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

et plus 3 chemises et environ 130 l. pour les défenseurs de la patrie.

Je me persuade que la mention honorable leur est d'autant plus due, qu'ils donnent tout ce qu'ils ont et qu'ils sont de vrais sans culottes, l'insertion au Bulletin autorise le désir qu'ils ont d'imiter ceux qui font bien, et d'être imités de ceux qui peuvent donc donner aussi.

Je profite de cette occasion pour renouveler aux citoyens Lecointre, Haussmann et Bassal l'assurance de mon attachement, Salut, confiance et fraternité, amour à la Montagne.»

LETURC.

[P.S.] Procurer aux commissaires l'entrée dans l'intérieur de la salle est la justice que je réclame de mes anciens collègues. Ils sont là et attendent.

36

Une secrétaire lit le procès-verbal des séances des 10 et 13 ventôse : la rédaction en est adoptée (1).

37

Les citoyens de la section du Temple viennent offrir les prémices de leurs travaux dans la fabrication du salpêtre. Elle promet en fournir 8 quintaux par décade. Ils annoncent que les dons déposés par eux dans les magasins de la République, pour les défenseurs de la patrie, consistent en 790 chemises, 207 paires de souliers, 296 paires de bas, 82 gibernes, 112 baudriers, 57 paires de guêtres, 12 habits uniformes, 23 culottes, 16 vestes, 12 couvertures de laine; et ils déposent sur le bureau 96 liv. en numéraire, une croix de Malte, une croix de Saint-Louis et une pièce d'argent représentant le mariage du dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

La section du Temple entre dans la salle au bruit du tambour; elle est accueillie par les plus vifs applaudissements.

UN CITOYEN placé à la barre : « Citoyens législateurs, la section du Temple vient vous offrir les premiers de ses travaux dans la fabrication du salpêtre; elle en a fabriqué environ 800 livres, prêtes à être versées dans les arsenaux. Elle n'a pas emprunté les secours d'une main mercenaire pour cette fabrication, chacun de nous a ambitionné la gloire d'y contribuer. Nos ateliers sont dans la plus grande activité, et nous promettons à la patrie huit quintaux par décade de cette matière infiniment plus précieuse que l'or pour des hommes qui ont à défendre leur liberté contre les entreprises de la tyrannie. Nos travaux seront actifs et constants, notre zèle infatigable, et chacun de nous en trouvera la récompense dans la douce idée qu'il aura contribué à détruire un ennemi de la République.

Lorsque vous avez fait connaître les besoins

(1) P.V., XXXIII, 53. *Débats*, n° 533, p. 211.

(2) P.V., XXXIII, 53 et 184.

des défenseurs de la patrie, elle s'est empressée d'acquitter la dette de la reconnaissance et de l'humanité. Ses dons, d'abord portés au comité révolutionnaire, ont ensuite été déposés dans un magasin de la République; ils consistent en 790 chemises, 296 paires de bas, 82 gibernes, 112 baudriers, 57 paires de guêtres, 12 habits d'uniforme, 23 culottes, 16 vestes, 12 couvertures de laine.

Nous allons déposer sur votre bureau 96 livres en numéraire, une croix de Malte, une croix de Saint-Louis, une pièce d'argent représentant le sacre du dernier des tyrans.» (*On applaudit.*) (1).

LE PRÉSIDENT, dans sa réponse, fait sentir quel sort est réservé aux tyrans et à tous leurs suppôts, lorsque les seuls préparatifs de la guerre que les Français leur font, au nom de la liberté, sont conduits avec un zèle si ardent et une si grande activité (2).

38

La société populaire de la même section présente un cavalier monté et équipé, prêt à combattre les despotes et leurs satellites. Ce citoyen jure de ne revenir que lorsque tous les brigands seront exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

UN NOUVEL ORATEUR prend la parole au nom de la Société populaire de la même section.

« Citoyens représentans,

La Société populaire séante rue Vendôme, section du Temple, vous présente le cavalier qu'elle a monté et équipé pour augmenter le nombre de nos frères d'armes, destinés à combattre et à exterminer les despotes et leurs satellites. Si les sans-culottes qui composent cette société avaient autant d'opulence que de zèle pour la patrie, ils ne se seraient pas bornés à l'offre d'un seul cavalier, mais ils espèrent que la Convention nationale sera satisfaite de cette preuve de leur civisme, et qu'elle la regardera comme un gage de la pureté des sentiments dont ils sont animés pour la prospérité de la République, et le maintien de la liberté.

Le comité de salut public a donné aux Sociétés populaires l'épithète honorable de Sentinelles du Gouvernement Révolutionnaire; celle qui paraît en ce moment devant vous, citoyens représentans, se montrera digne de ce titre par la plus active surveillance: elle saura dévoiler et déjouer les complots des ennemis du bien public, quelque forme qu'ils prennent, et de quelque masque qu'ils puissent se couvrir. Vive la République.» (4).

(1) L'adresse est signée LAURENT (*présid.*) (C. 293, pl. 967, p. 17). Elle est reproduite dans *Mon.*, XIX, 641; *Débats*, n° 533, p. 211. Mention dans *J. Sablier*, n° 1181; *M.U.*, XXXVII, 267; *Bⁱⁿ*, 22 vent. (suppl^t); *J. Matin*, n° 571; *C. Eg.*, n° 566; *Mess. soir*, n° 566; *J. Fr.*, n° 529; *Ann. patr.*, p. 1918; *Rép.*, n° 77; *J. Mont.*, p. 906.

(2) *Débats*, n° 533, p. 211.

(3) P.V., XXXIII, 53.

(4) C. 295, pl. 989, p. 29. Signé DUTHIL (*v.-pré-*